



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
LE 25 NOVEMBRE 2025 À 18 H 35**

AVIS DE CONVOCATION

Le 21 novembre 2025

Prenez avis qu'à la demande du maire de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le mardi 25 novembre 2025, à 18 h 35, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers

La secrétaire d'arrondissement

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 25 novembre 2025**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2026-2035

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574003

Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574004

Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1259574003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint- Michel–Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'approuver la liste des projets qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets de 2026 à 2035 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- d'approuver la planification budgétaire pour les années 2026 à 2035 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 89 980 000 \$ pour les dix prochaines années ou de 8 998 000 \$ par année.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-12-01 18:38

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

directeur(-trice) - arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à 89 980 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 8 998 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 14 0268 - 1241700001 - 1er octobre 2024 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2025 à 2034, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La programmation 2026 retenue comprend des investissements nets de 8 998 000 \$ qui se répartissent ainsi :

- Programme de protection des bâtiments : 1 630 000 \$
- Programme de réaménagement des parcs : 1 602 000 \$
- Programme de réfection routière incluant l'aménagement de ruelles vertes : 4 180 000 \$
- Programme de construction de la bibliothèque Caroline-Dawson : 1 586 000 \$

Le montant indiqué de 8 998 000 \$ représente les dépenses nettes en immobilisations de l'arrondissement par année, et ce, pour chacune des dix années du plan décennal d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'approbation de cette programmation est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets.
La sélection des projets a été faite en tenant compte des priorités du conseil d'arrondissement. Le conseil a l'obligation de se conformer à la demande du comité exécutif et d'adopter le PDI 2026 - 2035.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le Programme décennal d'immobilisations 2026 à 2035 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs ou par l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE des budgets des arrondissements: décembre 2025
Dépôt pour adoption au CM spécial du budget (volet municipal): janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

Dossier # : 1259574003**Unité administrative
responsable :**Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles**Objet :**Approuver la liste des projets qui constituent le programme
décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray-Saint-
Michel-Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce
dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la
Ville de Montréal.

Grille d'analyse Montreal 2030 - PDI 2026-2035.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIERSteve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)**Tél :** 514-346-6255**Télécop. :**

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574003

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2026 à 2035, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité de la Ville de Montréal.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2026 à 2035 contribue aux priorités suivantes :</i> <i>Priorité 2 : Enraciner la nature et ville notamment en mettant les espaces verts au cœur de la prise de décision.</i> <i>Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.</i> <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement. »

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1259574004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.

Il est recommandé :
d'adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à
l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, par le Service des finances de la
Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-11-20 15:24

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

directeur(-trice) - arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140269 - 1244575001 - 1er octobre 2024 - Adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

Le budget de l'arrondissement est planifié et soumis pour adoption au conseil d'arrondissement à chaque année. Il est ensuite déposé au comité exécutif pour être inclus au budget de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Comme prévu au calendrier de la Ville centre, le conseil d'arrondissement doit adopter ses prévisions budgétaires, les transmettre au comité exécutif pour approbation et les faire adopter par le conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville-centre pour ses dépenses de fonctionnement **de 54 016 900 \$**. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 12 347 100 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 4 156 000 \$ ont été indexés par rapport à ceux de l'année précédente. Le budget de dépenses s'élèvera à **70 520 000 \$** pour l'exercice financier 2026.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, l'adoption des prévisions budgétaires 2026 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant :
il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE: décembre 2025
Adoption au CM spécial du budget: janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Télécop. :

Dossier # : 1259574004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.



gdd_grille_analyse_montreal_2030 budget de fonctionnement 2026.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574004

Unité administrative responsable : *Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*

Projet : *Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2026.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2026 contribue à la priorité suivante : Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2026 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle